

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la location d'un véhicule de lavage de containers dans le cadre de la collecte des déchets ménagers

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2022CC-194 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser annuellement le nettoyage des containers du service déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la proposition de la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située ZAC de Réalpanier 120 Rue Rodolph Serkin 84 000 AVIGNON, pour la location d'une laveuse de containers du service déchets ménagers et assimilés pour une durée de 4 semaines pour un montant HT de 9 000 € soit 9 900 € TTC ;

Article 2 : D'inscrire au budget primitif déchets ménagers 2023 les crédits nécessaires à la signature de ce devis chapitre 011 charges à caractère général article 61351 Locations mobilières matériel roulant ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.